

COMMUNE DE BIGNOUX
(Vienne)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce VI
Annexe 5

**SCHÉMAS DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET
DES SYSTÈMES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, EXISTANTS
OU EN COURS DE CRÉATION, PRÉCISANT LES
EMPLACEMENTS RETENUS POUR LE CAPTAGE, LE
TRAITEMENT ET LE STOCKAGE DES EAUX DESTINÉES À LA
CONSOMMATION, LES STATIONS D'ÉPURATION DES EAUX
USÉES ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS**

(Article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- Plan du réseau AEP**
- Liste des ouvrages de défense incendie**
- Plan départemental de protection des forêts
contre l'incendie**
- Arrêté Préfectoral n°2015-DDT-451**
- Obligations de débroussaillage**
- Plans du réseau d'assainissement**
- Arrêtés préfectoraux relatifs aux périmètres
de protection du captage d'eau potable**